



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 4 mars 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault

Monsieur Victor Boulay

Monsieur Jean-Guy Périard  
Madame Ghislaine Jean

Absent : Monsieur Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

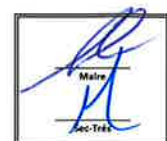
Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

**ORDRE DU JOUR**

1. CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 27 février 2019
  - 1.4 Adoption du règlement no 10-2018 sur le traitement des élus municipaux
  - 1.5 Appui à Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation
  - 1.6 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 Renouvellement de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)
  - 2.3 Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais – Demande de commandite
  - 2.4 Approbation de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes
  - 2.5 Embauche d'un concierge à temps partiel



- 2.6 Embauche au poste régulier d'inspecteur en bâtiment et environnement
- 2.7 Questions du public
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
  - 3.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2
  - 3.3 Questions du public
- 4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
  - 4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018 (PAERRL)
  - 4.3 Appel d'offres pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2019
  - 4.4 Questions du public
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
  - 6.2 Procès-verbal des réunions du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)
  - 6.3 Questions du public
- 7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 7.1 Appui au projet d'une école alternative en nature dans la Petite Nation
  - 7.2 Demande d'aide financière - Coopérative des Forêts et des Gens
  - 7.3 Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine (CCCP) – Recommandation pour mise à jour du comité
  - 7.4 Rapport du Comité consultatif Culture et Patrimoine Montpellier (CCCP)
  - 7.5 Questions du public
- 8. AFFAIRES NOUVELLES
  - 8.1 Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels de l'Outaouais 2018-2023
  - 8.2 Questions du public
- 9. DIVERS
  - 9.1 Offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues – Printemps 2019
  - 9.2 Questions du public



- 10. CORRESPONDANCE
- 10.1 Festival des Bûcherons 2019
- 10.2 Questions du public
- 11. QUESTIONS DU PUBLIC
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE



## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2019-03-060**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

9.1 Offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues – Printemps 2019

ET en retirant le point suivant :

2.5 Embauche d'un concierge à temps partiel

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 27 février 2019**

**2019-03-061**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 27 février 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **1.4 Adoption du règlement no 10-2018 sur le traitement des élus municipaux**

**2019-03-062**

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Montpellier (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 5 mars 2018, un règlement fixant la rémunération de ses membres;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement no 01-2018 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à une séance tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU'à la suite de son adoption Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, a donné un avis public de celui-ci conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le 5 février 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le règlement no 10-2018 sur le traitement des élus municipaux soit adopté;

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **1.5 Appui à Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation**

**2019-03-063**

### **CONSIDÉRANT QUE :**

- En 2018, 30% de la population de la Petite Nation (près de 9 000 habitants) est toujours sur la liste des clients orphelins de médecin de famille au CISSSO;
- Depuis le départ à la retraite de 3 médecins omnipraticiens de la région et de la difficulté chronique de recrutement de médecins, la situation est davantage précaire;
- Ce territoire, bien qu'il ne soit pas qualifié de région éloignée, est qualifié de désert de services;
- Des solutions à court et moyen terme devront être envisagées afin d'augmenter les ressources de médecins omnipraticiens, d'infirmières praticiennes spécialisées et d'infirmières cliniciennes pour mieux desservir la population;
- La Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation fait dorénavant partie de l'offre de services de santé de la région;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil appuie la démarche de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux pour modifier certaines règles pouvant faciliter le recrutement médical et augmenter les ressources en soins infirmiers, soit :

- Augmenter le nombre de PREM (plan d'effectifs médicaux) attribué pour la région;
- Attribuer des primes d'éloignement et des PREM boursiers pour la région;
- Permettre aux médecins ayant un permis restrictif de pratiquer à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation;
- Augmenter le nombre de postes d'infirmières praticiennes spécialisés (IPS) et ajouter une infirmière clinicienne à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **1.6 Questions du public**

## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

2019-03-064

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

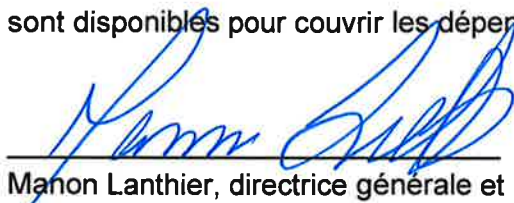
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2019-03.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 27 janvier au 23 février 2019 totalisant 78 585,50 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019, totalisant 59 269,54 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.2 Renouveaulement de l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT)**

**2019-03-065**

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail (CIT) est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le montant subventionné par le Centre local d'emploi de Papineauville est de 60 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente avec le Centre local d'emploi de Papineauville pour l'année 2019-2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.3 Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais – Demande de commandite**

**2019-03-066**

CONSIDÉRANT QUE le prochain déjeuner des élus aura lieu le vendredi 15 mars prochain, au profit de Centraide Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce déjeuner se déroulera dans plusieurs restaurants situés sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une belle occasion de se réunir entrepreneurs et citoyens de notre communauté et ainsi encourager cet organisme qui nous tient à cœur;

CONSIDÉRANT le plan de commandite joint à la présente résolution;





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QU'un montant de cent cinquante dollars (150 \$) soit remis à titre de commandite « partenaire » pour le déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.4 Approbation de la liste des immeubles pour non-paiement des taxes**

**2019-03-067**

CONSIDÉRANT l'état produit par Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire transmettre au bureau de Lapointe Beaulieu Avocats les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières et scolaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la firme Lapointe Beaulieu, Avocats mandatée par la MRC de Papineau la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et scolaires déposées en date du 4 mars 2019 à moins de gestes concrets posés d'ici le vendredi 8 mars 2019 à 16 h par les contribuables pour rétablir leur situation, auquel cas la directrice générale est autorisée à retirer leur immeuble de ladite liste sans recourir à une autorisation du présent conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.5 Embauche d'un concierge à temps partiel**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.



## **2.6 Embauche au poste régulier d'inspecteur en bâtiment et environnement**

**2019-03-068**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel de candidatures et que celle-ci s'est terminée le 22 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) candidatures et qu'une seule a été retenue;

CONSIDÉRANT l'entrevue qui a eu lieu le mardi 26 février 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Jonathan Lachance au poste régulier d'inspecteur en bâtiment et environnement, à raison de 35 heures/semaine, selon le taux horaire convenus entre les parties, sous réserve d'une période de probation de quatre-vingt-dix (90) jours travaillés;

QUE Monsieur Lachance agisse à titre de fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme avec toutes les prérogatives qui le confèrent à ce titre;

QUE Monsieur Lachance est également désigné et mandaté pour l'application de tout règlement de la Sûreté du Québec applicable par un fonctionnaire désigné en lien avec le Service d'urbanisme;

QUE ce conseil nomme également Monsieur Lachance à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1, pour l'application de l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau;



QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, comme prévu à l'article 3 de ladite Entente.

ET QUE la date d'embauche soit le 5 mars 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2.7 Questions du public**

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de février 2019.

### **3.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2**

**2019-03-069**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montpellier souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montpellier atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Montpellier présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de dix mille (10 000 \$), dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent douze mille (12 000 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins (2 000 \$);

QUE la municipalité de Montpellier atteste par la présente qu'elle se regroupera avec toutes les municipalités de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduite, pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de deux mille (2 000 \$) prévue au programme dans ce cas;

ET QUE la municipalité de Montpellier autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3.3 Questions du public**

## **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de février 2019.

### **4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018 (PAERRL)**

**2019-03-070**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2018;



CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est de soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-une cents (78 196,81 \$);

CONSIDÉRANT les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la Municipalité informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au PAERRL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2018 est de deux cent trente-neuf mille neuf cent soixante-six dollars (239 966 \$) dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

• Dépenses relatives à l'entretien d'hiver :	178 808 \$
• Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver :	69 158 \$
• Dépenses d'investissement :	0,00 \$
	<u>239 966 \$</u>

QUE la municipalité de Montpellier informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.3 Appel d'offres pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2019**

**2019-03-071**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sont à effectuer sur le réseau routier municipal sur une base régulière chaque année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **4.4 Questions du public**

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

### **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de février 2019.

#### **6.2 Procès-verbal des réunions du comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE)**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 10 décembre 2018 et le 22 janvier 2019.

#### **6.3 Questions du public**

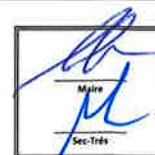
### **7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **7.1 Appui au projet d'une école alternative en nature dans la Petite-Nation**

**2019-03-072**

CONSIDÉRANT QU'un comité de parents souhaite créer une école alternative de type enseignement en nature dans la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE 6 parents du comité habitent Montpellier et qu'un tel projet permettrait aux familles de la Municipalité de bénéficier d'une offre bonifiée des services éducatifs;



CONSIDÉRANT QU'une demande de collaboration a été faite à la Commission scolaire au Cœur-Des-Vallées par le comité et que le référentiel de la future école a été déposé à la Commission scolaire en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité attire déjà des familles qui recherche le contact avec la nature;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui l'initiative d'une école alternative en nature dans la Petite-Nation.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7.2 Demande d'aide financière - Coopérative des Forêts et des Gens**

**2019-03-073**

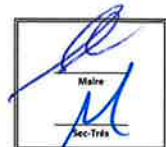
CONSIDÉRANT une demande d'aide financière reçue le 25 février dernier de la Coopérative des Forêts et des Gens au montant de sept cent soixante dollars (760 \$) afin d'aider au financement de différents programmes jeunesse qui auront lieu dans la région en 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde l'aide financière demandée soit sept cent soixante dollars (760 \$) à la Coopérative des Forêts et des Gens.

**Adoptée à l'unanimité.**



### **7.3 Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine (CCCP) – Recommandation pour mise à jour du comité**

**2019-03-074**

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant au sein du Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine (CCCP);

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Richard Strasbourg a manifesté son intérêt de rejoindre à nouveau le comité en tant que membre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la nomination de Monsieur Richard Strasbourg à titre de membre au sein du Comité consultatif de la Culture et du Patrimoine (CCCP).

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.4 Rapport du Comité consultatif Culture et Patrimoine Montpellier (CCCP)**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la réunion mensuelle du 12 novembre 2018.

### **7.5 Questions du public**

## **8. AFFAIRES NOUVELLES**

### **8.1 Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels de l'Outaouais 2018-2023**

Du 18 février au 15 mars 2019, la population est invitée à participer à la consultation publique portant sur de nouveaux secteurs d'intervention potentiels, des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer sur le territoire public dans le cadre des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels.



## 8.2 Questions du public

## 9. DIVERS

### 9.1 Offre de service pour le balayage et le nettoyage des rues – Printemps 2019

2019-03-075

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 4 mars 2019 de l'entreprise Pro 4 saisons pour effectuer le balayage, le nettoyage des bordures, intersections, ponts et chemins sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission inclut :

- Rue Boyer (1.0 km)
- Montée Lafontaine (2.2 km)
- Chemin du Lac vert (1.5 km)
- Chemin Mulgrave (3.0 km)

CONSIDÉRANT QUE la soumission totalise cinq mille neuf cents dollars (5 900 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission de Pro 4 saisons et qu'il en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 9.2 Questions du public



## 10. CORRESPONDANCE

### 10.1 Festival des Bûcherons 2019

Nous accusons réception du plan de visibilité pour le Festival des Bûcherons 2019 demandant la participation de commanditaires. Ce conseil ne donnera pas suite à cette demande.

### 10.2 Questions du public

## 11. QUESTIONS DU PUBLIC


## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-076

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 18.

Adoptée à l'unanimité.



Stéphane Séguin, maire



Manon Lanthier, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.